

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_016-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 1^{er} Juillet 2025
Convocation du 24 juin 2025

N° 2025_07_016

Objet : Culture - Intervention musicale en milieu scolaire : conventions et tarif année scolaire 2025/2026

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, , Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Nathalie Volle, élue déléguée en charge de la Culture, du Sport et du Patrimoine, rappelle que depuis 2022, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est positionnée favorablement sur la création d'un service mutualisé qui organise les interventions musicales auprès des scolaires du territoire :

- Appel à un intervenant qualifié (DUMI) pour prendre en charge ces interventions sous forme de prestations de service (Oriane Darbouret)
- Convention avec les communes qui souhaitent bénéficier du service pour préciser les modalités d'interventions et de paiements des prestations

Considérant la réussite de ces interventions, il est proposé de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2025-2026, tout en tenant compte de certains changements pour la rentrée scolaire :

- Modification des tarifs du prestataire qui s'élèvent forfaitairement à 900€ pour 15 séances x 1h et à 450€ pour 15 séances x 30mn.
- Nouveau conventionnement avec l'école primaire privée St Joseph afin de régulariser le reste à charge pour les élèves non originaires de Ruoms (le coût de la prestation 45€/élève n'est pas pris en charge par la Commune de Ruoms)

Le Président demande au Conseil d'approuver les modifications tarifaires 2025 ainsi que la convention avec l'école St Joseph de Ruoms

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 10/07/2025
ID : 007-200039808-20250701-2025_07_016-DE

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Approuve la mise en œuvre des interventions musicales en milieu scolaires pour l'année scolaires 2025-2026, les modifications tarifaires proposées ainsi que le conventionnement avec l'école primaire privée St Joseph.

Autorise, le Président à signer tous documents nécessaires

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY